



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Objet : Question parlementaire n° 1107 du 14 août 2024 de Madame la Députée Corinne CAHEN et de Madame la Députée Carole HARTMANN concernant « Demandes d'indemnités de chômage de travailleurs indépendants »

Madame la Ministre,

En date du 14 août 2024, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au lundi 14 octobre 2024, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 23 août 2024

(s.) Georges MISCHO
Ministre du Travail